

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

I. CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

- Versement d'un acompte et frais de réservation: À la réservation, un acompte de 25% du montant du séjour sera demandé (50% pour les réservations hors juillet et août) + 25 € de frais de réservation. Les frais de réservation sont offerts pour un séjour hors juillet et août.
- Confirmation: À réception de votre contrat complété, rempli et signé, accompagné de votre acompte, de l'assurance annulation (facultative) et des frais de réservation (non déductibles et non remboursables), nous vous adresserons en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute réservation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée ou sous-louée.
- Personne mineure: En cas de réservation par une personne de moins de 18 ans, cette dernière devra être accompagnée d'un parent à l'arrivée et au départ. Dans ce cas, une autorisation parentale signée sera également exigée à la réservation pour tous les participants de moins de 18 ans.
- Assurance responsabilité civile: Votre assurance responsabilité civile vous garantissant durant votre séjour, il est obligatoire de nous indiquer le nom de votre compagnie d'assurance et le n° de police.
- Règlement intérieur: Tous les locataires se conforment aux dispositions du règlement intérieur du camping ainsi que celui des piscines (disponible sur notre site internet ou sur demande).
- Droits à l'image: Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés. Le camping se réserve la possibilité d'utiliser tous supports vidéo ou photographies où vous pourriez apparaître en vue de ses publications sur tout type de support. En cas de refus, vous devez le notifier dans les 24 heures suivant votre arrivée via le formulaire disponible à l'accueil.

II. CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

II.I MOBIL-HOME:

1. Les tarifs comprennent:

- la location du modèle choisi pour le nombre de personnes prévues dans le contrat de location;
- le stationnement d'un véhicule proche du mobil-home;
- la consommation d'eau et d'électricité;
- la mise à disposition des équipements intérieurs et extérieurs du mobil-home : réfrigérateur, vaisselle, plaques électriques, salon de jardin, literie et tous les autres éléments de l'inventaire;
- l'accès aux équipements du camping (toboggan aquatique, piscines, volley, jeux, ping-pong, animation, etc.).

2. Règlement intégral du séjour: Le solde du séjour sera réglé 30 jours minimum avant votre arrivée. La taxe de séjour est à payer à votre arrivée.

3. Cautions: A la réservation, deux cautions sont demandées : 250 € pour dégradation ou matériel manquant et 60€, 80€, 110€ ou 130€ respectivement pour les locatifs 1, 2, 3 ou 4 chambres pour les frais de ménage. Les cautions vous seront restituées dans un délai de 10 jours après notre contrôle. En cas de cautions par chèque, merci de nous fournir une enveloppe timbrée pour le retour.

4. Etat des lieux:

- À votre arrivée, vous devrez effectuer un état des lieux d'ENTRÉE de votre locatif à l'aide d'un inventaire papier à remettre à la réception sous 24H. Vous devez signaler toute anomalie sous 24H. Aucune réclamation formulée ultérieurement ne pourra être prise en compte.
- À votre départ, un état des lieux de SORTIE de votre locatif sera effectué. Après cette vérification par nos soins, nous jugerons de l'état de propriété de la location. Si nous jugeons l'état de propriété satisfaisant et qu'aucune dégradation n'est constatée, les deux chèques de caution vous seront renvoyés dans l'enveloppe prévue à cet effet. En cas de nettoyage non satisfaisant, la caution ménage sera encaissée. Si des équipements sont manquants ou détériorés, la caution de 250€ sera conservée, les équipements concernés feront l'objet d'une facturation. Votre caution de 250€ vous sera renvoyée après réception du paiement de la facture des équipements concernés ou la notification de prise en charge par votre assurance responsabilité civile.

5. Arrivée et départ:

- En juillet et août, séjour de 7 nuits minimum et arrivées et départ le samedi. Pour certains modèles des jours d'arrivées et de départ supplémentaires sont possibles. Horaires d'arrivées entre 16h et 20h et de départs entre 8h et 10h. Toutte arrivée avant la date et l'heure prévues expose les vacanciers à ne pas pouvoir prendre possession de la location sauf accord préalable de la direction. Toute location non libérée à 10h donnera lieu à une facturation supplémentaire.
- Hors juillet et août, des aménagements sont prévus pour les jours d'arrivées et les durées de séjour. Ces aménagements sont communiqués par le camping via la brochure, le site internet, lors d'échange par email ou par courrier et affiché à l'entrée du terrain et au bureau d'accueil.

II.II EMPLACEMENT CAMPING :

1. Les tarifs comprennent:

- la location de l'emplacement nu pour 1 ou 2 personnes avec une tente, une caravane ou un camping-car;
- le stationnement d'un véhicule sur l'emplacement;
- l'accès aux sanitaires avec eau chaude;
- l'accès aux équipements du camping (toboggan aquatique, piscines, volley, jeux, ping-pong, animation, etc.).

Se munir d'une prise européenne pour tout branchement électrique.

2. Règlement intégral du séjour: Le solde de votre séjour sera à régler à votre arrivée. La taxe de séjour est à payer à votre arrivée.

3. Caution: une caution sera demandée à votre arrivée pour tout matériel prêté (badge, bracelets piscine, etc.)

4. Arrivée et départ: Arrivées tous les jours entre 14h et 20h et départs avant 12h. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose les vacanciers à ne pas pouvoir prendre possession de l'emplacement sauf accord préalable de la direction. Tout emplacement non libéré à 12h entraînera une facturation automatique d'une nuitée supplémentaire.

II.III INDICATIONS SUR LES ANIMAUX :

Les animaux sont acceptés au tarif en vigueur (sauf dans les mobil-homes de modèles 2024 à 2026) si les règles élémentaires d'hygiène sont respectées (nourriture, coucheage, poils). Ils doivent pas être laissés seuls dans ou aux abords de la location. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués et vaccinés. Le carnet de santé doit être en votre possession pendant tout le séjour. Les chiens de catégorie 1 et 2 et les rongeurs sont interdits sur le camping (et dans les locations). 1 seul animal accepté par mobil-home, 13 kg maximum.

III. RETARD, INTERRUPTION DE SEJOUR OU ANNULATION DE SEJOUR*

III.I RETARD*

Toute location devra être occupée avant 20h le jour de votre arrivée mentionnée sur votre contrat. Toute arrivée tardive doit être impérativement signalée avant 19h afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires à votre arrivée sur le site. Les locations et emplacements sont conservés jusqu'à 11 h le lendemain de la date prévue de votre arrivée, passé ce délai sans nouvelles de votre part, ils cessent d'être retenus.

III.II INTERRUPTION DE VOTRE SÉJOUR*

- Tout séjour interrompu, abrégé, ou faisant l'objet d'un départ anticipé de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement. Les dates réservées sont dues en totalité.
- Une interruption de séjour donne lieu à un écrit (courrier postal - lettre recommandée avec accusé de réception et/ou courrier remis en main propre à la direction du camping et/ou email - avec un accusé de réception en réponse de la part du camping). Pour des raisons d'organisation, aucun message téléphonique ne pourra être pris à la réception du camping.

III.III ANNULATION DE VOTRE SÉJOUR*

1. Tout séjour annulé de votre fait donne lieu:

- En cas d'annulation 30 jours ou plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée : l'acompte versé à la réservation est conservé, à titre d'indemnités de rupture de contrat;
- En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée: l'acompte versé à la réservation est conservé et vous êtes redatables de la totalité du montant de votre séjour à titre d'indemnités de rupture de contrat.

2. Une annulation de séjour donne lieu à un écrit (courrier postal - lettre recommandée avec accusé de réception et/ou email - avec un accusé de réception en réponse de la part du camping). Pour des raisons d'organisation, aucun message téléphonique ne pourra être pris à la réception du camping.

3. Les conditions d'annulations peuvent être modifiées en fonction des mesures gouvernementales prises dans la cadre d'une épidémie ou d'une situation de force majeure.

*Si vous avez souscrit une assurance annulation, référez-vous au paragraphe «IV. ASSURANCE ANNULATION» des présentes conditions.

IV. ASSURANCE ANNULATION

IV.I INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'assurance doit être contractée au plus tard 72h après votre réservation. Il suffira d'en informer le camping par écrit. Son montant est fixé à 4% sur l'ensemble du séjour incluant les options supplémentaires sauf les frais de dossier et taxe de séjour. Le contrat de souscription vous sera fourni lors de la confirmation. Vous pouvez également le consulter sur notre site internet www.campingeden.com

IV.II PROCÉDURE À SUivre

1. Tout d'abord, dès la première manifestation de la maladie ou dès la connaissance de l'événement entraînant la garantie, vous devez aviser IMMÉDIATEMENT le camping par écrit (e-mail ou courrier) avec accusé de réception.

2. Puis CONTACTER LE SERVICE ASSURANCE MMAT du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Nous vous invitons à déclarer votre sinistre sur : <https://camping-leden-la-baule.claim.meetch.io/travel> (dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie).

En cas de difficultés, nous vous invitons à privilégier les deux modes de contact ci-dessous, afin d'optimiser le traitement de votre dossier :

- par e-mail : contact@meetch.io
- par courrier : MMAT - 15 rue des Halles 75001 Paris

IV.III GARANTIES

La garantie annulation prend en charge les frais de rupture de contrat si l'un des événements suivants survient :

- Santé : Maladie, accident ou décès, complication de grossesse...
- Motifs professionnels : licenciement, refus ou changement de congés par l'employeur, obtention d'un emploi...
- Motifs personnels : divorce ou rupture PACS, accident ou panne de votre moyen de transport, vol de papiers d'identité ou refus de visa touristique...
- Couverture étendue : grève de transports, attentats, actes de terrorisme, catastrophe naturelle, ...

Cette liste d'événements est donnée à titre indicatif et ne rend pas compte de la totalité des dispositions générales du contrat d'assurance.

Notre compagnie d'assurance est le seul décideur d'un remboursement selon ses conditions contractuelles.

L'assurance annulation est facultative.

V. MEDIATEUR

En cas de litige et après avoir saisi le service «client» du camping, tout client du camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite, LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes: La Société Médiation Professionnelle - Alteritea - 5, rue Sauvage 12000 RODEZ / www.mediateur-consommation-smp.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

I. TERMS AND CONDITIONS FOR BOOKING

- Down-payment and booking fees: When booking, a down-payment corresponding to 25% of the price of the stay is requested (50% for bookings outside of July and August) as well as an additional 25€ booking fee. Booking fees are offered for stays outside of July and August.
- Confirmation: On receipt of your completed and signed contract, accompanied by your down-payment, the cancellation insurance form (optional) and the booking fees (non-refundable), we will send you a booking confirmation, subject to availability. All bookings are name-specific and may neither be transferred nor subtlety.
- Minor: In case of a booking of a camping space by a person under 18 years of age, the latter shall be accompanied by one parent upon arrival and upon departure. In such a case, a parental authorization is also requested at the moment of booking for all participants under the age of 18.
- Civil liability insurance: Since your civil liability insurance covers your stay, please indicate the name of your insurance company and your policy reference number.
- Internal rules: All tenants must comply with the camping site internal rules as well as that of swimming pools (available on our website or on request).
- Image rights: During your stay, you can be photographed or filmed. The campsite reserves the possibility of using any video supports or photograph where you could appear for publication on any type of media. In case of refusal, you must notify it within 24 hours of your arrival via the form available at the reception.

II. TERMS AND CONDITIONS FOR RENTAL

II.I MOBILE-HOME:

1. Fees include:

- The rental of the model selected based on the number of people indicated in the rental agreement;
- The parking of a vehicle close to the mobile-home;
- Water and electricity consumption;
- The use of the mobile-home indoor and outdoor equipment: refrigerator, kitchenware, hotplates, garden chairs and tables, bedding and all elements in the inventory;
- Access to camping site facilities (water slide, swimming pools, games, table tennis, entertainments, etc.).

2. Full payment of the stay: The outstanding amount of your booking fee is to be settled 30 days prior to your arrival date. The occupancy tax ("taxe de séjour") is to be settled upon arrival.

3. Deposit: Upon arrival, two security deposits by credit card are requested : 250 € for damaged or missing equipment, and 60 €, 80 €, 110 €, or 130 € respectively for 1, 2, 3, or 4-bedroom rentals to cover cleaning fees. Your deposits will be refunded within 10 days after our control.

4. Entry and Exit inventory:

- Upon arrival, please carry out an ENTRY inventory of your rental, using the paper list that you must hand back to the reception desk within 24 hours. You must report any abnormal condition within 24 hours. Claims filed beyond that timeframe shall not be considered.
- Upon departure, an EXIT inventory of your rental shall be carried out. Based on this verification conducted by us, we will appraise the housekeeping of the rented premises. If we consider the cleanliness to be satisfactory and items don't be damaged or missing, both deposit shall be returned to you in the envelope provided. If we consider the cleanliness don't be satisfactory, the relevant cleaning deposit shall be cashed in. Should items be damaged or missing, the 250€ deposit would be kept, the items concerned repaired or replaced and the relevant invoicing established accordingly. Your 250€ deposit would be returned to you after payment of the invoice for the items concerned or after reception of a notice of coverage by your civil liability insurance policy.

5. Arrival and departure:

- In July and August, a minimum stay of 7 nights is required, with arrivals and departures on Saturdays. Additional arrival and departure days are possible for certain models. Check-in time is between 4 pm and 8 pm, and check-out time is between 8 am and 10 am. Any arrivals before the agreed time and date might result in the holidaymakers being unable to take possession of the rented premises unless exceptionally authorized to do so by the managers. Any rental not vacated at 10 am shall entail additional invoicing.

• Outside July and August, other arrangements are provided for arrivals and stays. These arrangements are communicated by the camping via the brochure, the internet site or in e-mail or mail exchanges, and displayed at the entrance of the campsite and at the reception.

II.II CAMPING SPACE:

1. Prices cover:

- The rental of the camping space for 1 or 2 persons with a tent, a caravan or a camping-car;
- The parking of a vehicle on your pitch;
- Access to restroom facilities with hot water;
- Access to the camping site facilities (water slide, swimming pools, volleyball court, games, table tennis, entertainment, etc.). Please bring your European electrical socket adapters to connect to the grid.

2. Full payment for the stay: The outstanding amount due for your stay is to be settled upon arrival. The occupancy tax ("taxe de séjour") is to be settled upon arrival.

3. Deposit: a deposit will be required upon arrival for any lent equipment (badge, bracelets for swimming pool, etc.)

4. Arrival and departure: Arrivals everyday between 2 pm and 8 pm / departures before 12 pm. All arrivals before the agreed date and time might result in the holidaymakers being unable to take possession of the rented premises unless exceptionally authorized to do so by the managers. Any camping space not vacated at 12 pm shall automatically be charged an additional night.

II.III INFORMATION REGARDING ANIMALS:

Animals are accepted at the applicable rate (except in the 2024 to 206 models mobile-homes) subject to compliance with hygiene rules (food, sleeping arrangements and pet hair). Animals must not be left alone inside or outside the rental. They must be kept on a leash, tattooed and vaccinated. Their health booklet must be in your possession at all times during your stay. Category 1 and 2 dogs and rodents are not accepted in the camping site (and in the rentals). Only 1 animal per mobil-home, 13 kg maximum.

III. DELAY, STAY INTERRUPTION OR STAY CANCELLATION*

III.I DELAY*

The rental should be taken in before 8 pm on the arrival day mentioned in your contract. Any late arrival must be signaled before 7 pm so that we can make the necessary arrangements for your arrival on the site. Rentals are kept until 11 am the day after the planned arrival date mentioned on the contract. After this delay, without news from your part, the rental will be vacated.

III.II STAY INTERRUPTION*

- Any stay interrupted, shortened or ending in anticipated departure as a result of your own decision will not entitle you to any reimbursement. Dates reserved are to be paid in full.
- A stay interruption must be notified in writing (postal mail - registered letter with acknowledgement of receipt and/or e-mail - with acknowledgement of receipt in response by the camping). For reasons relating to organization, no phone message shall be taken at the camping reception desk.

III.III STAY CANCELLATION*

1. Stays cancelled as a result of your own decision will entail the following:

- In case of cancellation 30 days or more than 30 days before the planned arrival date: the down-payment made at the moment of booking is kept as compensation for breach of agreement.
- In case of cancellation less than 30 days before the planned arrival date: the down-payment is kept and you are liable to pay the full amount for your stay as compensation for breach of agreement.

2. A stay interruption must be notified in writing (postal mail - registered letter with acknowledgement of receipt and/or e-mail - with acknowledgement of receipt in response by the camping). For reasons relating to organization, no phone message shall be taken at the camping reception desk.

3. The cancellation conditions can be changed according to government measures taken in the context of an epidemic or a situation of force majeure. *If you have subscribed to cancellation insurance, please refer to paragraph "IV. CANCELLATION INSURANCE" of the present terms and conditions.

IV. CANCELLATION INSURANCE

IV.I GENERAL INFORMATION

The insurance must be taken out no later than 72 hours after your booking. You simply need to inform the campsite in writing. The cost is set at 4% of the total cost of the stay, including additional options, but excluding booking fees and tourist tax. The insurance policy will be provided to you upon confirmation. You can also view it on our website www.campingeden.com

IV.II PROCEDURE TO FOLLOW

1. Firstly, as soon as the illness manifests itself or as soon as you become aware of the event giving rise to the claim, you must IMMEDIATELY notify the campsite in writing (by email or post) with acknowledgement of receipt.

2. Then CONTACT THE MMAT INSURANCE SERVICE

Monday to Friday from 9:00 a.m. to 12:00 p.m. and from 2:00 p.m. to 4:30 p.m.

We invite you to report your claim at <https://camping-leden-la-baule.claim.meetch.io/travel> (within five working days of the event giving rise to the claim).

If you encounter any difficulties, please use one of the two contact methods below to ensure your claim is processed as quickly as possible:

- by email: contact@meetch.io

• by post: MMAT - 15 rue des Halles 75001 Paris

IV.III COVERAGE

Cancellation coverage covers the costs of contract termination if one of the following events occurs:

- Health: Illness, accident or death, pregnancy complications, etc.
- Professional reasons: dismissal, refusal or change of leave by the employer, obtaining a job, etc.
- Personal reasons: divorce or civil partnership dissolution, accident or breakdown of your means of transport, theft of identity documents or refusal of a tourist visa, etc.

• Extended cover: transport strikes, attacks, acts of terrorism, natural disasters, etc.

This list of events is provided for information purposes only and does not reflect all the general provisions of the insurance contract.

Our insurance company is the sole decision-maker regarding reimbursement in accordance with its contractual terms and conditions.

Cancellation insurance is optional.

V. MEDIATOR

In case of dispute and after having seized the client service of the campsite, any client of the campsite has the possibility to seize a consumer mediator, within a maximum of one year from the date of the written complaint, by registered letter with acknowledgment of receipt, addressed to the campsite. The coordinates of the mediator of the consumption whom the customer can seize, are the following ones: La Société Médiation Professionnelle - Alteritea - 5, rue Sauvage 12000 RODEZ / www.mediateur-consommation-smp.fr